

Echelles, escabeaux et marchepieds

Personnel concerné

Personnel désigné

Pré – requis

Etre déclaré apte par le
médecin du travail

Durée

0,5 jours

Effectif

8 stagiaires

Règlementation : Article R.4323-63 du code du travail

Objectif :

- Utiliser les échelles, les escabeaux, les marchepieds en respectant les règles de sécurité

Matériels pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques, films
- Cônes de signalisation, niveau
- Echelles, escabeaux, marchepieds...

Programme :

Théorie :

- La réglementation liée à l'utilisation des échelles et des escabeaux
- Les différents types d'échelles et d'escabeaux
- Les limites d'utilisation
- Acquisition et maîtrise des techniques de montage, démontage et transformations en sécurité
- Les mesures de prévention des risques
- Inclinaison, calage, le sol
- Vérification et entretien

Pratique :

- Mise en situation (mise en œuvre, sécurité)
- Monter et descendre

Validation : Théorique et pratique

A l'issue de la validation théorique et pratique, une attestation de suivi de formation sera remise aux stagiaires

Les stagiaires se présenteront à la formation munis de leur équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants de travail, gilet haute visibilité, harnais, longe de sécurité, casque avec jugulaire...)